

St-Quentin
Fallavier



Commune de Saint Quentin Fallavier



Plan Local d'Urbanisme



Approbation - Pièce n° 5 : Orientations d'aménagement et de programmation

PLU approuvé le 8 juin 2020 / Rendu exécutoire le 18 juin 2020

Table des matières

1	Secteur Bel Air	6
	Les implantations bâties et l'organisation du site	6
	La végétalisation	6
	La gestion des eaux pluviales	7
	Les clôtures	7
2	Secteur de la Pontière	9
	Les implantations bâties et l'organisation du site	9
	La végétalisation	10
	La gestion des eaux pluviales	10
	Les clôtures	10
3	Secteur Montjay	15
	Les implantations bâties et l'organisation du site	15
	La végétalisation	15
	La gestion des eaux pluviales	16
	Les clôtures	16
4	Secteur Les Alouettes.....	18
	Les implantations bâties et l'organisation du site	18
	La végétalisation	18
	La gestion des eaux pluviales	19
	Les clôtures	19
5	OAP thématique pour la prise en compte de la trame verte et bleue (TVB).....	21
	Les orientations	21
	Palette végétale favorable à la biodiversité	23
6	Annexe : la palette végétale préférentielle	25

Essences végétales préconisées.....	26
Quelques schémas de plantations.....	35

Préambule

Les orientations d'aménagement et de programmation précisent les conditions d'aménagement des secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière. La commune précise ainsi les types de morphologie urbaine des développements à venir (implantation, hauteur du bâti, etc.), des prescriptions en matière de plantations et de traitement des espaces collectifs, des orientations en matière de réhabilitation du bâti et d'intégration paysagère.

Les opérations de construction ou d'aménagement décidées dans ces secteurs devront être compatibles avec les orientations d'aménagement, et en respecter les principes.

Ces orientations permettent d'organiser les développements à venir sans pour autant figer les aménagements.

Avertissement : les représentations graphiques des schémas d'aménagement sont à considérer comme des symboles graphiques signifiant des typologies d'habitat, des principes de voiries et de cheminements piétonniers, jardins, espaces collectifs.... Ces représentations laissent libres les compositions architecturales.

Tous les schémas constituent des principes à mettre en œuvre dans un rapport de compatibilité.

La notion d'habitat intermédiaire.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) prévoient la construction d'habitat intermédiaire.

Il convient de définir cette typologie d'habitat, dans le PLU.

L'**habitat intermédiaire** ou semi-collectif est une forme urbaine intermédiaire entre la maison individuelle et l'immeuble collectif (appartements). Il se caractérise principalement par un groupement de logements superposés et/ou agrégés.

3 critères cumulatifs doivent être respectés :

- Chaque logement a un accès individuel
- Chaque logement doit bénéficier d'un espace extérieur privatif (jardin, terrasses) dans le prolongement direct du logement. Cet espace doit représenter une surface au moins égale au quart de la surface du logement.
- De plus l'agencement des logements entre eux devra préserver les espaces d'intimité, limiter ou traiter les vis-à-vis. Outre la définition donnée ci-avant, un travail sur les volumes devra être effectué de façon à assurer une transition avec les espaces bâtis avoisinants.

Le PLU met en place plusieurs types d'orientations d'aménagement et de programmation sur les secteurs suivants :

- Secteur Bel Air
- Secteur la Pontière
- Secteur Montjay
- Secteur Les Alouettes

Une OAP thématique trame verte et bleue doit aussi permettre de guider les aménagements.

Le programme potentiel des secteurs d'OAP :

Secteurs	Hors contrainte zone C PEB	Sous contrainte zone C PEB
	Nb potentiel de logements	Nb potentiel de logements
OAP Bel Air		15
OAP Pontière	160	
OAP Montjay	30	
OAP Alouettes	10	

Les densités moyennes potentielles sont d'environ :

Secteurs	
OAP Bel Air	9 logts/ha
OAP Pontière	46 logements/ha
OAP Montjay	15 logts/ha
OAP Alouettes	33 logts/ha

1 Secteur Bel Air

Le site est situé en contiguïté du centre historique de la commune.

Ce secteur est actuellement enclavé et sans accès.

L'enjeu est de favoriser une organisation globale cohérente par la mise en place d'aménagements structurants et de relier ce secteur aux espaces centraux en modes doux en évitant les opérations de constructions au « coup par coup » par divisions parcellaires successives.



Les principes d'aménagement indiqués sur le schéma suivant doivent être mis en œuvre dans un principe de compatibilité.

Les principaux principes à mettre en œuvre sont les suivants :

Les implantations bâties et l'organisation du site

La forme urbaine attendue est celle d'un habitat individualisé de hauteur maximale R+1 +c accolés ou non.

Une voirie structurante interne devra distribuer l'ensemble du site, cette voie devra mailler la rue Bellevue à l'ouest.

Un parcours dédiés aux modes non motorisés de déplacement sera aménagé depuis le centre (rue de la Lieuse) et traversera le site pour relier la rue Bellevue.

Les implantations bâties devront permettre de maintenir en cœur d'opération, un espace arboré en préservant le plus possible les arbres existants. Cet espace sera aménagé pour un usage collectif (aire d'agrément collective).

Plusieurs espaces de stationnements en « poches » (visiteurs) de petite taille devront desservir l'ensemble du site.

Les constructions s'implanteront avec la plus grande dimension de la construction orientée au sud de façon à maximiser l'éclairage naturel et l'utilisation des dispositifs d'énergie solaires qui pourraient être installés.

La végétalisation

Les espaces communs comme les accès des constructions, les aires collectives d'agrément, devront être accompagnés de plantations : espaces végétalisés de pleine terre de type couvre-sols, bosquets d'arbustes. Cette végétalisation doit s'inscrire dans un aménagement paysagé.

Les espèces végétales devront intégrer le plus, possible la palette végétale proposée en annexe du présent document.

La gestion des eaux pluviales

Toute nouvelle construction contribue à imperméabiliser les sols et à amplifier les phénomènes de ruissellement torrentiel. Une gestion au plus près du cycle de l'eau permet de compenser ces effets. Il s'agit principalement :

- de retarder les écoulements par la limitation des débits ruisselés ;
- de favoriser au maximum l'infiltration par la limitation des volumes ruisselés.

Des aménagements seront réalisés prioritairement à l'échelle de l'opération par l'aménagement de bassins d'infiltration ou de rétention, de noues, et en complément à l'échelle de la parcelle. Les toitures végétalisées font aussi partie des moyens à utiliser pour réguler les débits d'eaux pluviales.

En cas de débordements des ouvrages suite à un événement pluvieux important, ce débordement sera conçu et organisé pour le cheminement et le stockage provisoire de l'eau sur des espaces communs (espaces verts, voies de circulation, zones de stationnement, aires de jeux).

Enfin, l'imperméabilisation des sols sera limitée ; les opérations d'aménagement et de construction devront réserver au minimum 20% de la surface du tènement objet de l'opération à des surfaces végétalisées

Les clôtures

Les clôtures seront végétalisées, les murs pleins autorisés de façon limitée et ponctuelle aux abords des accès ou en continuité d'annexes ou de piscines.

Typologies de voiries à aménager

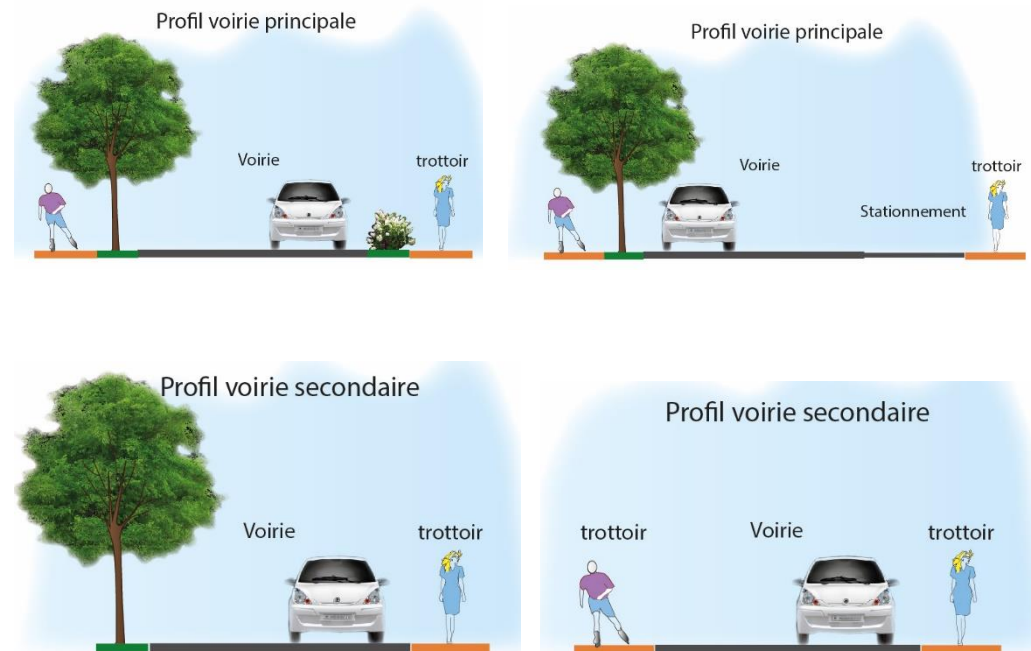


Schéma des principes d'aménagement



2 Secteur de la Pontière

Le site est situé en limite Nord du centre en contiguité du centre commercial des Muguets.

Les enjeux sont multiples :

- Désenclaver le site
- Instaurer une perméabilité du site entre les Muguets, le secteur d'équipements et les zones d'habitats au sud
- Densifier pour renforcer la production de logements à proximité du centre et hors secteur restrictif de la zone C du PEB



Les principes d'aménagement indiqués sur le schéma suivant doivent être mis en œuvre dans un principe de compatibilité.

Les principaux principes à mettre en œuvre sont les suivants :

Les implantations bâties et l'organisation du site

La forme urbaine attendue est mixte :

- Habitat collectif et habitat intermédiaire dominants ;
- Habitat individualisé dense et regroupé.

Une nouvelle voie devra être aménagée selon les principes du schéma, en partie Nord du site proche de la voie ferrée. Elle distribuera des voies secondaires de desserte résidentielle interne à l'opération.

Les implantations respecteront une gradation de volumétries et de hauteurs du plus haut à l'Ouest au contact de la zone commerciale, au plus bas (habitat individuel) à l'Est au contact des espaces non bâtis.

De façon à créer des transitions urbaines et paysagères il est imposé :

- La création de transitions végétalisées entre les opérations de construction. Ces espaces devront de plus être porteurs d'usages : jardins privés ou collectifs, aires de jeux, de loisirs, parcs, promenades, etc ;
- Des transitions volumétriques pour les constructions de taille importante et entre les constructions : les étagements, les décrochés de volumes seront mis en œuvre. Pour les constructions atteignant les hauteurs les plus élevées autorisées par le règlement de la zone, des attiques seront mis en place. Dans ce cas, le dernier niveau devra être en attique (sauf sur la façade exposée au Nord) de façon à développer des terrasses de grande taille attenantes aux logements.
- Les logements devront présenter des expositions au Sud majoritaires de façon à faciliter l'éclairage naturel et la production d'énergies renouvelables.

La végétalisation

Les espaces communs comme les accès des constructions, les aires d'agrément et jardins en cœur d'îlot, devront être accompagnés de plantations : espaces végétalisés de pleine terre de type couvre-sols, bosquets d'arbustes. Cette végétalisation doit s'inscrire dans un aménagement paysagé.

Les sujets arborés de valeur paysagère seront conservés et intégrés à l'aménagement.

Les espèces végétales devront intégrer le plus possible la palette végétale proposée en annexe du présent document.

Dans le cadre de l'aménagement du site et d'une éventuelle reconversion requalification du centre commercial des Muguetts ; le cours d'eau entre les muguetts et le secteur de l'OAP devra être préservé et valorisé.

La gestion des eaux pluviales

Toute nouvelle construction contribue à imperméabiliser les sols et à amplifier les phénomènes de ruissellement torrentiel. Une gestion au plus près du cycle de l'eau permet de compenser ces effets. Il s'agit principalement :

- de retarder les écoulements par la limitation des débits ruisselés ;
- de favoriser au maximum l'infiltration par la limitation des volumes ruisselés.

Des aménagements seront réalisés prioritairement à l'échelle de l'opération par l'aménagement de bassins d'infiltration ou de rétention, de noues, et en complément à l'échelle de la parcelle. Les toitures végétalisées font aussi partie des moyens à utiliser pour réguler les débits d'eaux pluviales.

En cas de débordements des ouvrages suite à un événement pluvieux important, ce débordement sera conçu et organisé pour le cheminement et le stockage provisoire de l'eau sur des espaces communs (espaces verts, voies de circulation, zones de stationnement, aires de jeux).

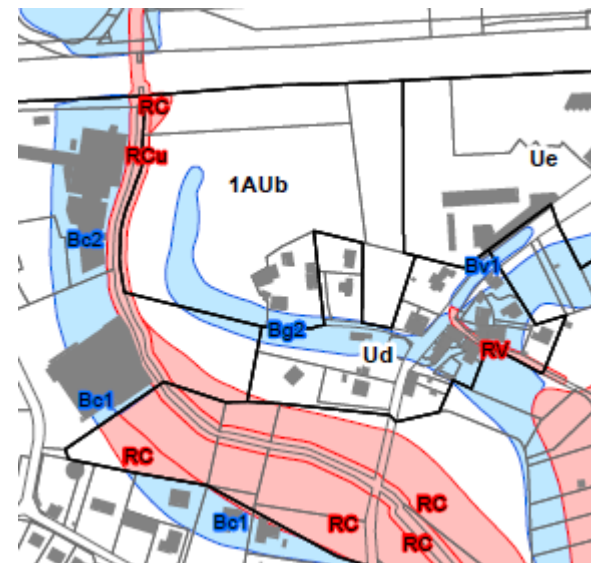
Enfin, l'imperméabilisation des sols sera limitée ; les opérations d'aménagement et de construction devront réserver au minimum 20% de la surface du tènement objet de l'opération à des surfaces végétalisées

Les clôtures

Les clôtures seront végétalisées, les murs pleins autorisés de façon limitée et ponctuelle aux abords des accès ou en continuité d'annexes ou de piscines.

Les risques

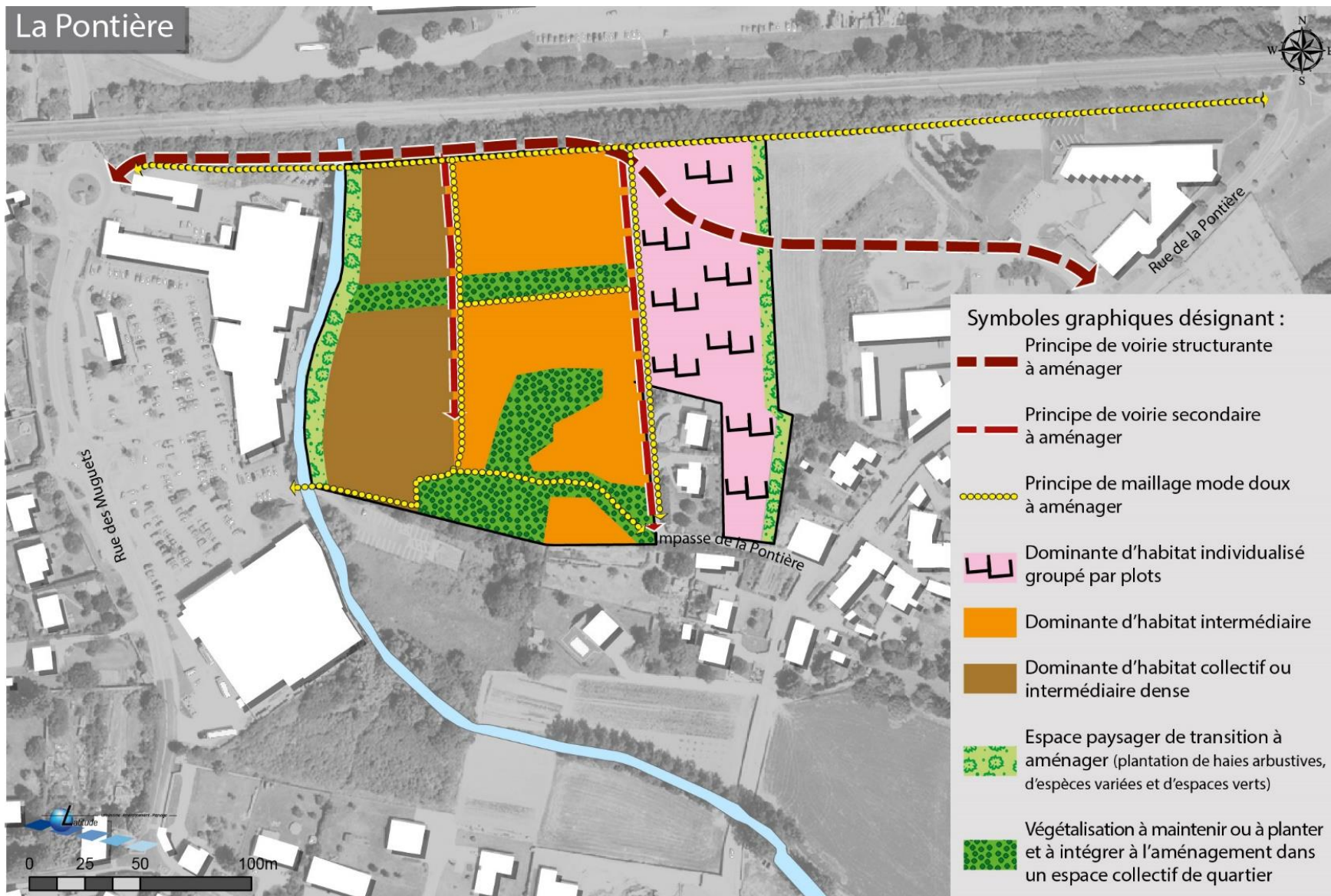
Le site est concerné sur une partie par un risque géologique (mais qui reste constructible dans les conditions définies par le zonage risque et le règlement associé).



Typologies de voiries à aménager



Schéma des principes d'aménagement



Quelques illustrations de référence sur les typologies de constructions à rechercher :



Maisons de ville - Les hauts de Feuilly St Priest



Maisons de ville -Le vallon des vignes Le Beausset



Maisons de ville -Tourcoing



Habitat intermédiaire - Ecoquartier de Vidailhan (Toulouse) et logements pour seniors à Plesnois

Quelques illustrations de référence sur les typologies de constructions et d'aménagements à rechercher :



Rennes Beauregard



Ecoquartier l'Eau vive (Lieusaint- Seine et Marne)



Ecoquartier de Vidailhan (Toulouse)



3 Secteur Montjay

Le site est situé dans le quartier de Montjay.II

L'enjeu est de :

- Optimiser le potentiel foncier
- Tout en maintenant les structures paysagères et en restant à l'échelle du site.
- Inciter à une organisation d'ensemble et un fonctionnement adapté.



Les principes d'aménagement indiqués sur le schéma suivant doivent être mis en œuvre dans un principe de compatibilité.

Les principaux principes à mettre en œuvre sont les suivants :

Les implantations bâties et l'organisation du site

La forme urbaine attendue est celle d'un habitat individualisé de hauteur maximale R+1 +c accolés ou non.

Une voirie structurante interne devra distribuer l'ensemble du site.

Un parcours dédiés aux modes non motorisés de déplacement sera aménagé reliant la rue des Pinsons et la rue des Mésanges.

Les implantations bâties devront permettre de maintenir les espaces arboré identifiés au schéma. Ces espaces seront soit privatifs soit intégrés dans une aire d'agrément collective.

Plusieurs espaces de stationnements en « poches » (visiteurs) de petite taille devront desservir l'ensemble du site.

Les constructions s'implanteront avec la plus grande dimension de la construction orientée au sud de façon à maximiser l'éclaircement naturel et l'utilisation des dispositifs d'énergie solaires qui pourraient être installés.

La végétalisation

Les espaces communs comme les accès des constructions, les aires collectives d'agrément, devront être accompagnés de plantations : espaces végétalisés de pleine terre de type couvre-sols, bosquets d'arbustes. Cette végétalisation doit s'inscrire dans un aménagement paysagé.

Les espèces végétales devront intégrer le plus, possible la palette végétale proposée en annexe du présent document.

La gestion des eaux pluviales

Toute nouvelle construction contribue à imperméabiliser les sols et à amplifier les phénomènes de ruissellement torrentiel. Une gestion au plus près du cycle de l'eau permet de compenser ces effets. Il s'agit principalement :

- de retarder les écoulements par la limitation des débits ruisselés ;
- de favoriser au maximum l'infiltration par la limitation des volumes ruisselés.

Des aménagements seront réalisés prioritairement à l'échelle de l'opération par l'aménagement de bassins d'infiltration ou de rétention, de noues, et en complément à l'échelle de la parcelle. Les toitures végétalisées font aussi partie des moyens à utiliser pour réguler les débits d'eaux pluviales.

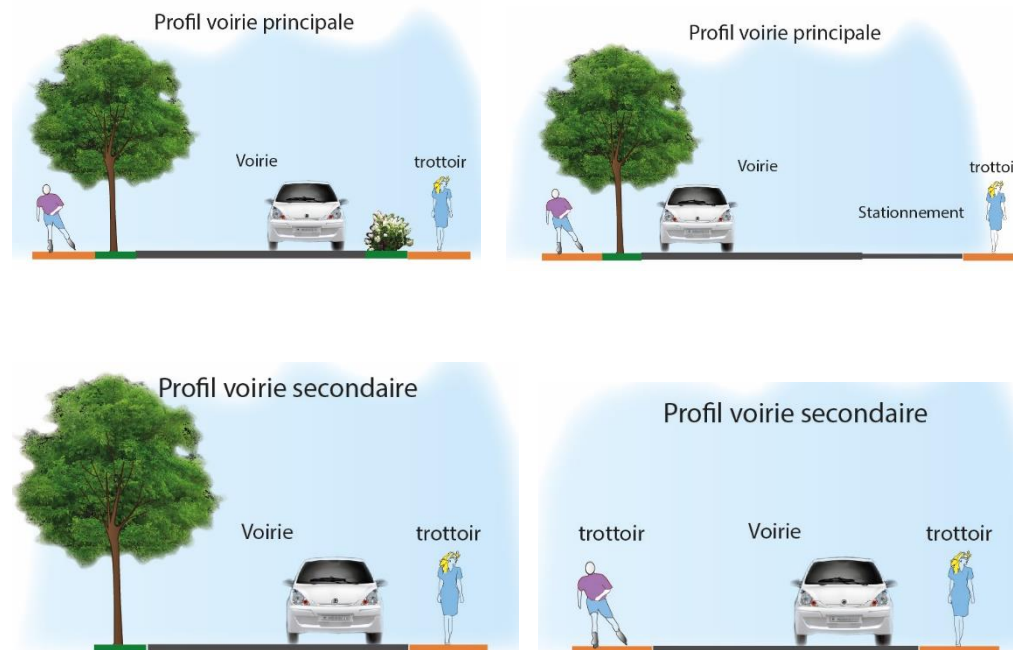
En cas de débordements des ouvrages suite à un évènement pluvieux important, ce débordement sera conçu et organisé pour le cheminement et le stockage provisoire de l'eau sur des espaces communs (espaces verts, voies de circulation, zones de stationnement, aires de jeux).

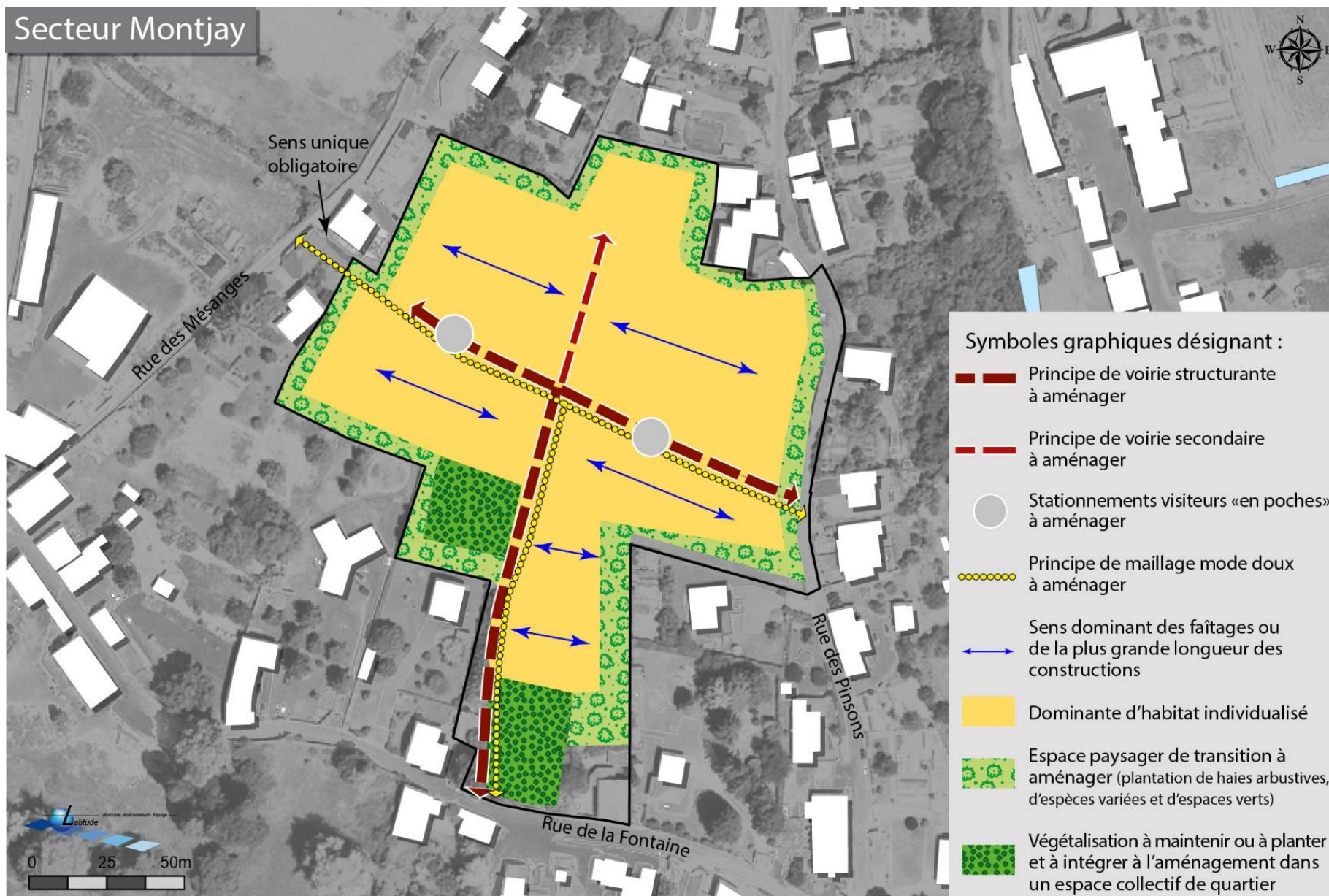
Enfin, l'imperméabilisation des sols sera limitée ; les opérations d'aménagement et de construction devront réserver au minimum 20% de la surface du tènement objet de l'opération à des surfaces végétalisées

Les clôtures

Les clôtures seront végétalisées, les murs pleins autorisés de façon limitée et ponctuelle aux abords des accès ou en continuité d'annexes ou de piscines.

Typologies de voiries à aménager





4 Secteur Les Alouettes

Le site est situé dans le quartier de Montjay.

L'enjeu est de :

- Optimiser le potentiel foncier
- Tout en maintenant les structures paysagères et en restant à l'échelle du site.
- Inciter à une organisation d'ensemble et un fonctionnement adapté.



Les principes d'aménagement indiqués sur le schéma suivant doivent être mis en œuvre dans un principe de compatibilité.

Les principaux principes à mettre en œuvre sont les suivants :

Les implantations bâties et l'organisation du site

La forme urbaine attendue est celle d'un habitat individualisé de hauteur maximale R+1 +c accolés ou non.

Une voirie structurante interne devra distribuer l'ensemble du site, un accès unique est admis sur la rue des Alouettes.

Les implantations bâties devront permettre de maintenir les espaces arborés identifiés au schéma. Ces espaces seront soit privés soit intégrés dans une aire d'agrément collective.

Les constructions s'implanteront avec la plus grande dimension de la construction orientée au sud de façon à maximiser l'éclairage naturel et l'utilisation des dispositifs d'énergie solaires qui pourraient être installés.

La végétalisation

Les espaces communs comme les accès des constructions, les aires collectives d'agrément, devront être accompagnés de plantations : espaces végétalisés de pleine terre de type couvre-sols, bosquets d'arbustes. Cette végétalisation doit s'inscrire dans un aménagement paysagé.

Des transitions paysagères plantées seront aménagées aux pourtours du site.

Les espèces végétales devront intégrer le plus, possible la palette végétale proposée en annexe du présent document.

La gestion des eaux pluviales

Toute nouvelle construction contribue à imperméabiliser les sols et à amplifier les phénomènes de ruissellement torrentiel. Une gestion au plus près du cycle de l'eau permet de compenser ces effets. Il s'agit principalement :

- de retarder les écoulements par la limitation des débits ruisselés ;
- de favoriser au maximum l'infiltration par la limitation des volumes ruisselés.

Des aménagements seront réalisés prioritairement à l'échelle de l'opération par l'aménagement de bassins d'infiltration ou de rétention, de noues, et en complément à l'échelle de la parcelle. Les toitures végétalisées font aussi partie des moyens à utiliser pour réguler les débits d'eaux pluviales.

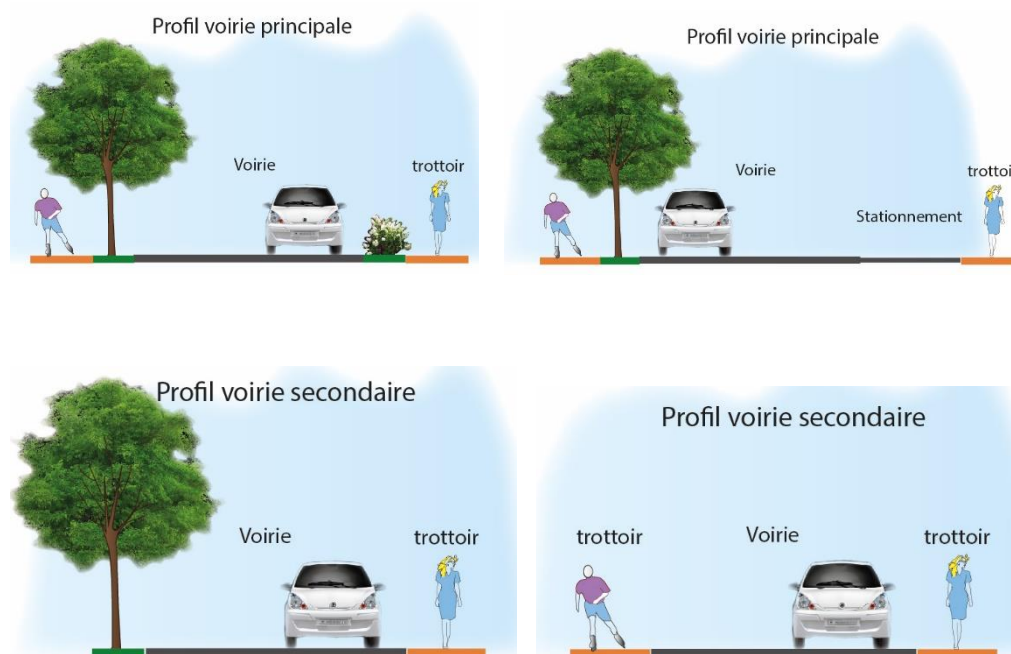
En cas de débordements des ouvrages suite à un évènement pluvieux important, ce débordement sera conçu et organisé pour le cheminement et le stockage provisoire de l'eau sur des espaces communs (espaces verts, voies de circulation, zones de stationnement, aires de jeux).

Enfin, l'imperméabilisation des sols sera limitée ; les opérations d'aménagement et de construction devront réserver au minimum 20% de la surface du tènement objet de l'opération à des surfaces végétalisées

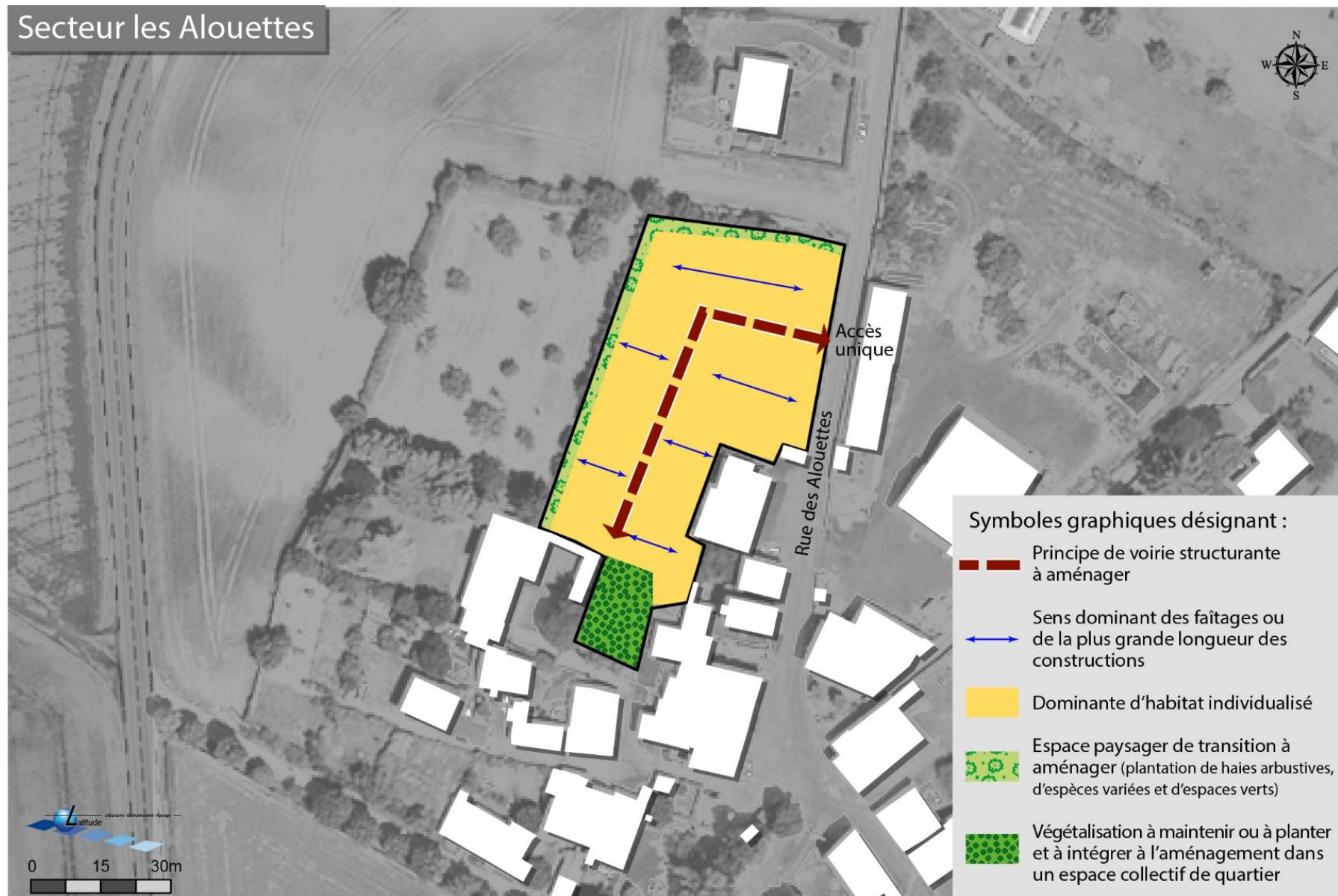
Les clôtures

Les clôtures seront végétalisées, les murs pleins autorisés de façon limitée et ponctuelle aux abords des accès ou en continuité d'annexes ou de piscines.

Typologies de voiries à aménager



Secteur les Alouettes



5 OAP thématique pour la prise en compte de la trame verte et bleue (TVB)

La commune de St Quentin Fallavier est concernée par des milieux naturels majeurs. Elle est aussi concernée par plusieurs niveaux de fonctionnalité écologique.

Les orientations

Il est distingué trois niveaux de TVB à l'échelle communale :

La trame primaire

Elle concerne :

- Les grands réservoirs de biodiversité : espaces à vocation naturelle et enjeux écologiques marqués : étang de Fallavier et ses abords, Zones humides du marais de la Bourbre au Nord. Au-delà de la protection identifiée dans le règlement du PLU et des prescriptions particulières mises en place au titre des zones naturelles et/ou de l'article L151-23. Il s'agit aussi de valoriser ces espaces dans des usages de loisirs, de découverte des milieux naturels, des paysages et du patrimoine.
- Les espaces forestiers de taille significative comme la forêt du Ballier, espaces de refuge, de passage, et de chasse de nombreuses espèces. Dans ces espaces il s'agit de maintenir la densité arborée, avec des espèces endogènes.
- Les corridors écologiques majeurs identifiés par le SCOT. Les deux corridors principaux en limite ouest de l'espace bâti du bourg et en limite Ouest de la zone d'activités sont aujourd'hui très contraints et ne sont plus fonctionnels. Il s'agit sur ces secteurs de restaurer la fonctionnalité écologique interrompue par les voies départementales, l'autoroute, la voie ferrée.

La trame secondaire

Elle est constituée :

- D'espaces agricoles ouverts qui ne forment pas corridor mais qui constituent des espaces de passage ouverts. Dans ces secteurs il s'agit de maintenir la perméabilité pour la faune.
- D'éléments arborés disséminés (bosquets, haies...) qui sont aussi des supports de déplacements ou des refuges notamment pour la petite faune. Il s'agira de maintenir ces éléments.

La trame tertiaire

Elle est située dans les espaces urbains et constitue la « nature ordinaire ».

Elle est constituée :

- Des arbres et jardins de l'espace bâti. Il s'agit d'y maintenir une trame végétale en proportion importante.
- Des aménagements le long des boulevards de la zone d'activités. Il s'agit de favoriser dans ces espaces la biodiversité en utilisant la palette végétale proposée ci-après en multipliant les strates végétales : herbacée, arbustive et arborescente.
- Les espaces de gestion des eaux pluviales (infiltration, stockage). Ces installations devront être végétalisées.

Trame verte et bleue

Trame primaire

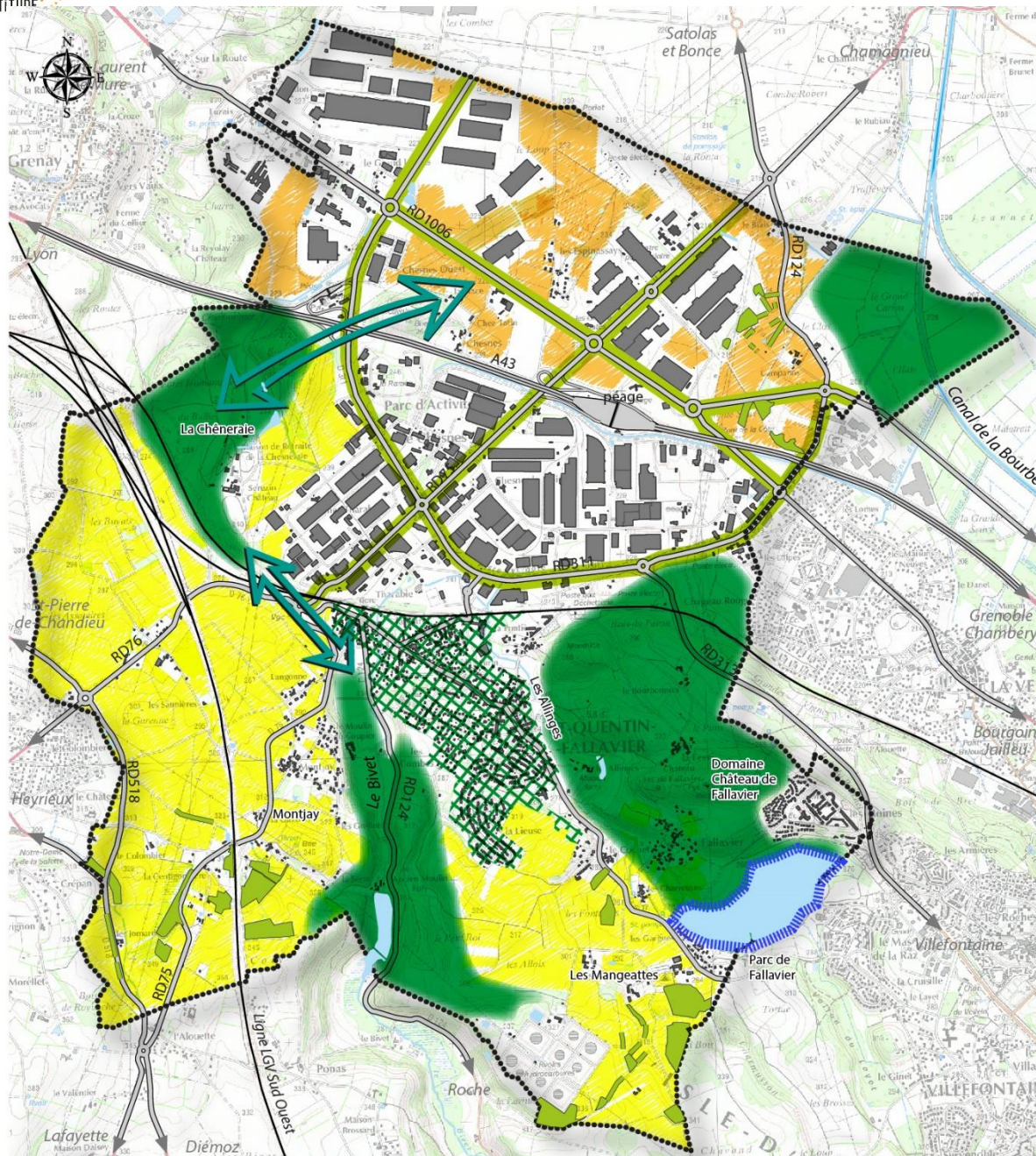
-  Préserver les espaces naturels majeurs
-  Valoriser les grands axes de la trame verte et bleue (préservation, restauration, mise en valeur)
-  Valoriser les abords de l'étang

Trame secondaire

-  Maintenir les espaces de perméabilité (espaces agricoles ouverts)
-  Prise en compte de l'Oedécisme criard dans les aménagements de la ZAE (cf : Plan de sauvegarde régional)
-  Maintenir les bosquets, haies, favorables à la biodiversité dans les espaces ruraux

Trame tertiaire

-  Valoriser les espaces de nature en ville
-  Valoriser les abords des voiries de la ZAE par des plantations favorables à la biodiversité



Palette végétale favorable à la biodiversité

Privilégier des prairies fleuries et les arbres et arbustes indigènes.

- La palette végétale des arbres et arbustes

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Essences de haut jet	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Frêne	<i>Fraxinus excelsior</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>
Pommier	<i>Malus sylvestris</i>
Poirier	<i>Pyrus pyraeaster</i>
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>
Essences arbustives	
Aubépine	<i>Crataegus monogyna</i>
Charme	<i>Carpinus betulus</i>
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus catharticus</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Orme	<i>Ulmus minor</i>
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>
Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>
Viorne	<i>Viburnum opulus</i>

- La palette végétale des prairies fleuries

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Avoine élevée	<i>Arrhenatherum elatius</i>
Triseté doré	<i>Trisetum flavescens</i>
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>
Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>
Renoncule aigre	<i>Ranunculus acris</i>
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>
Centauree jaccée	<i>Centaurea jacea</i>
Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>
Carotte sauvage	<i>Daucus carotta</i>
Sauge des prés	<i>Salvia pratensis</i>
Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>
Bleuet	<i>Centaurea cyanus</i>
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>
Fleur de coucou	<i>Primula officinalis</i>
Panicaut des champs	<i>Eryngium campestre</i>
Vesce de Cracovie	<i>Vicia cracca</i>
Gaillet mou	<i>Gallium mollugo</i>
Knautie des prés	<i>Knautia arvensis</i>
Amourette	<i>Briza media</i>
Prunelle	<i>Prunella vulgaris</i>



Achillée millefeuilles (*Achillea millefolium*)



Knautie des prés (*Knautia arvensis*)



Vesce de Cracovie
(*Vicia cracca*)



Bleuet (*Centaurea*)



Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*)



Renoncule acre
(*Ranunculus acris*)

6 Annexe : la palette végétale préférentielle

Les haies : une variété contre la monotonie

Les haies de jardin en ville ou en périphérie sont très souvent plantées d'une seule essence (thuyas, lauriers palmes, cyprès ...). Elles s'étendent le long des routes et des lotissements quelle que soit la région, créant un paysage monotone sans caractère local. Outre leurs problèmes d'entretien, ces haies ne sont pas conseillées car elles sont sans intérêt pour les écosystèmes, sont sujettes aux attaques de parasites (et nécessitent des traitements fréquents).

Haie d'agrément fleurie	Haie défensive basse de roses	Haie défensive semi-persistante	Haie brise-vue semi-persistante	Haie brise-vue persistante étroite	Haie brise-vue tressée	Haie fruitière	Haie brise-vent
Agrément l'ambiance du jardin et vient en complément des massifs de vivaces. Donne de la souplesse : hauteur et largeur variable Couleurs et parfums toute l'année	Majorité de rosiers sauvages (rosiers rugueux) associés à des rosiers indigènes, exotiques et hybrides (résistants aux maladies) Couleurs et parfums	Peut protéger la propriété en toute saisons. Couleurs de feuillages, fleurs, fruits. Nécessite de l'entretien pour éviter le danger depuis l'espace public ou les voisins	Utilise des végétaux persistants et marcescents (les feuilles sèches restent l'hiver) Ecran visuel avec qualités esthétiques et écologiques	Convient aux petits jardins. Mélange de végétaux persistants Mono spécifique possible sur de petits linéaires	Plantes grimpantes sur une structure verticale (grillage, treillis bois) Plessage : technique de végétaux pliés et tressés sans support	Productive Arbres fruitiers intégrés à une haie libre Arbres fruitiers taillés en cordons Haie buissonnante à petits fruits	Filtre le vent et le ralentit sans turbulences sur 3 fois la hauteur de la haie Pour grand terrain : plantation sur 2 ou 3 rangs
							

Essences végétales préconisées

Les plantes peu consommatrices d'eau

Une bonne gestion de l'eau commence par le choix de plantes peu consommatrices d'eau et adaptées au climat. Les tableaux ci-après proposent des listes de plantes (non exhaustives) selon les usages.

Quelques conseils de plantation

- ✓ La période de plantation la plus favorable est le début de l'automne. La plante bénéficie de l'hiver pour s'installer, développer ses racines, et résistera mieux aux sécheresses d'été.
- ✓ Il est conseillé de choisir des plantes de petite taille dans une pépinière locale, qui s'acclimatent mieux à leur nouvel emplacement.
- ✓ Vérifier que le système racinaire est équilibré, sans « chignon » (racines qui se sont entortillées dans le pot).
- ✓ Il faut les planter dans un sol drainant, et il sera souvent nécessaire d'ajouter du sable de rivière dans le trou de plantation.
- ✓ Un bon tuteurage des arbres est efficace pour assurer une bonne reprise et croissance.
- ✓ Enfin, il est conseillé de tailler les arbustes (réduction d'un tiers de la hauteur) pour rééquilibrer le volume des feuilles et des racines, et ainsi limiter l'évaporation.

Les arbres

Outre leur intérêt esthétique, les arbres apportent un confort climatique l'été. La liste suivante (non exhaustive) présente des arbres pouvant être utilisés en différentes situation (alignement, le long de promenades, dans des parkings et dans les jardins des particuliers ...) et avec des intérêts variés. Ils sont tous adaptés à la région et relativement résistants à la sécheresse.

Nom Français	Nom latin	Alignement	Petit arbre cépée	environne- mental	acide	Neutre calcaire	Sec	Humide	Soleil	mi-ombre mi-soleil	Ombre	Feuillage	Automne	Ecorce	Couleur	Epoque	Mellifère	Baies
Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>			X		X			X	X		C				04-05		X
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>		X	X					X	X		C				04-05		
Arbre de Judée	<i>Cercis siliquastrum</i>		X			X	X		X			C		X		04	X	
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>							X	X	X		C				03-04		
Bouleau verruqueux	<i>Betula verrucosa</i>		X	X		X			X	X		C				04	X	
Cerisier à grappes	<i>Prunus padus</i>		X	X		X	X	X	X			C		X		05		X
Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	X	X		X	X			X	X	X	CM				04-05		X
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>				X				X	X		C				05-06		X
Chêne blanc	<i>Quercus pubescens</i>			X		X			X	X	X	CM				04-05		
Cormier	<i>Sorbus domestica</i>		X	X		X			X			C				04-05		X
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	X	X			X			X	X		C				04-05		
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	X			X	X			X	X		C				04-05		
Frêne	<i>Fraxinus excelsior</i>	X		X	X	X		X	X	X		C				04		
Ginkgo	<i>Ginkgo biloba</i>	X	X		X	X	X		X	X		C				05-06		
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>	X		X	X	X			X	X	X	C		X		04-05		
Magnolia tulipe	<i>Magnolia soulangeana</i>		X			X			X			C				04-05		
Merisier	<i>Prunus avium</i>		X	X		X			X			C		X		04-05		X
Mûrier blanc	<i>Morus alba</i>		X	X		X			X			C				04-05		X
Poirier à feuilles de saule	<i>Pyrus salicifolia</i>		X	X		X			X			C				05-06		X
Poirier pyramidal	<i>Pyrus calleryana</i>	X	X			X			X			C				05-06		X
Savonnier	<i>Koelreuteria</i>				X	X			X			C		X		06-07		
Sorbier des oiseaux	<i>Sorbus aucuparia</i>		X	X		X			X	X		C				05-06		X
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>	X				X			X	X		C				07	X	

Couleurs	
	orangé
	jaune
	Brun
	Rouge
	Rose
	Blanc
	Verdâtre
Feuillage	
C	Caducue
P	Persistant
M	Marcescent



Poirier pyramidal



Alisier blanc



Ginkgo biloba



Chêne pubescent



Savonnier



Arbre de Judée



Sorbier des Oiseleurs



Magnolia Tulipe



Cerisier à grappes

Les arbustes

Nom Français	Nom latin	Caducue	Persistant	environne mental	Sec	Humide	Soleil	mi-ombre	Ombre	Ecorce	Couleur	Parfum	Epoque	Mellifère	Baies
Abelia	Abelia grandiflora		X		X	X							09-11		X
Arbre à perruque	Cotinus coggygia	X			X								05		
Aubépine	Crataegus monogyna			X	X	X						X	05	X	X
Camérisier à balais	Lonicera xylosteum	X		X	X								05		
Cornouiller mâle	Cornus mas	X		X	X	X	X	X		X			03-04	X	
Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea	X		X	X	X	X	X					05-06	X	
Eglantier	Rosa canina	X		X	X	X						X	05-06		X
Eleagnus	Eleagnus ebbingei		X		X	X	X	X				X	11-04		
Fragon petit houx	Ruscus aculeatus		X	X	X		X	X	X						X
Fusain d'Europe	Ligustrum vulgare	X		X	X								05	X	X
Genet à balais	Genista scoparius		X	X	X							X	04-05		
Groseillier rouge	Ribes rubrum	X		X		X							05		X
Laurier tin	Viburnum tinus		X		X		X	X	X				11-04	X	X
Laurier sauce	Laurus nobilis		X		X	X							05	X	X
Lilas	Philadelphus	X			X	X						X	05		
Millepertuis arbustif	Hypericum « Hidcote »	X			X								06-07	X	
Néflier	Mespilus germanica	X		X	X										X
Nerprun purgatif	Rhamnus catharticus	X		X	X	X									
Noisetier	Corylus avellana	X		X		X		X	X					X	X
Oranger du Mexique	Choisya ternata		X		X		X	X				X	Var		
Photinia	Photinia		X		X	X							05		
Poivrier des moines	Vitex agnus castus		X		X								05-06		X
Prunellier	Prunus spinosa	X		X	X	X	X						04-05	X	X
Sureau noir	Sambucus nigra	X		X		X						X	05	X	X
Troène	Ligustrum vulgare	X	X	X	X	X			X			X	05	X	X
Viorne lantane	Viburnum lantana	X		X	X								05		
Viorne obier	Viburnum opulus	X		X			X	X					05-06		

Couleurs	
	Orange
	Jaune
	Rouge
	Rose
	Blanc
	Verdâtre
	Mauve
	Bleu



Laurier Tin



Viorne Lantane



Arbre à Perruque



Abélia



Poivrier des moines



Néflier



Fragon petit Houx



Millepertuis



Groseillier



Oranger du Mexique

Les grimpantes

Les plantes grimpantes peuvent garnir une pergola, un poteau, un arbre ou un mur grâce à un support ou en s'accrochant toutes seules. Elles créent de l'ombrage et peuvent aider à la régulation thermique d'une façade.



Nom français	Nom latin	Feuilles	Couleur - Période	Parfum
Bignone Trompette de Jéricho	<u>Campsis radicans</u>	Caduques	Orange - 06/09	x
Clématite des montagnes	<u>Clematis montana</u>	Caduques	Blanc/rose - 05	-
Hortensia grimpant	<u>Hydrangea petiolaris</u>	Caduques	Blanc – 05/06	-
Chèvrefeuille du Japon	<u>Lonicera japonica</u>	Persistantes	Jaune/blanc – 05/07	x
Vigne vierge	<u>Parthenocissus</u>	Caduques	-	-
Fleur de la passion	<u>Passiflora caerulea</u>	Persistantes	Blanc/violet – 06/09	-
Rosier de Banks	<u>Rosa banksiae</u>	Caduques	Rose/blanc – 04/05	x
Jasmin de Chine	<u>Trachelospermum jasminoides</u>	Persistantes	Blanc – 06/07	x
Glycine	<u>Wisteria sinensis</u>	Caduques	Violet – 05	x



Chèvrefeuille



Rosier Banks



Jasmin



Glycine



Bignone

Les rosiers de haie

Le mélange de rosiers « naturels » leur permet de prospérer, de s'entraider et de limiter les traitements. Les formes diverses permettent d'avoir de grands rosiers érigés en arrière- plan, et de plus petits rosiers en avant. Il existe aussi des rosiers sarmenteux (avec des branches solides) qui peuvent être tressés.

Nom latin	Nom Français	Type	Couleur - Période	Parfum
<u>Rosa moyesii</u>	Rosier géranium ou Cerise bouquet	Grand	Rouge-05	X
<u>Rosa rubiginosa</u>	Rosier à odeur de pomme	Grand	Blanc/rose - 05	X
<u>Rosa rubrifolia</u>	Rosier Eglantine	Grand	rose – 05/06	X
<u>Rosa virginiana</u>	Rosier de Virginie	Moyen	rose – 05/07	x
<u>Rosa spinosissima</u>	Rosier pimprenelle	Moyen	Blanc – 04 - 06	X
<u>Rosa rugosa</u>	Rosier rugueux	Moyen	Rose/blanc – 06/09	X
Rosa « The Fairy »	Rosier the Fairy	Moyen	Rose/blanc – 04/05	X
<u>Rosa multiflora</u>	Rosier églantine	Sarmenteux	Blanc – 06/07	X
Rosa « Ghislaine de Féligonde »	Rosier « Ghislaine de Féligonde »	Sarmenteux	Beige rosé – 05	X



Rosier rugueux



Rosier The Fairy



Rosier Pimprenelle



Rosier Géranium



Rosier Eglantine

Les couvre-sol

Les couvre sol sont des plantes qui forment un tapis végétal, et contiennent la croissance des mauvaises herbes, réduisant l'entretien. Ils supportent plus ou moins le piétinement, mais restent une alternative au gazon, surtout pour les petits espaces.

Nom français	Nom latin	Feuilles	Couleur-Période	Hauteur m
Plumbago rampant	<u>Cerastostigma plumbagoides</u>	Caduques	Bleu - 08/10	0.30
<u>Delosperma</u>	<u>Delosperma cooperi</u>	Persistantes	Rose - 05/10	0.10
Genet de Lydia	Genista	Caduques	Jaune - 05/06	0.3 / 0.7
<u>Geranium vivace</u>	<u>Geranium sanguineum</u>	Caduques	Rose – 05/06	0.20
Lierre	<u>Hedera helix hibernica</u>	Persistantes	-	0.10
Bambou nain	<u>Pleioblastus distichus</u>	Persistantes	-	0.50
Romarin rampant	Rosmarinus officinalis repens	Persistantes	Violet - 05/07	1.50
Stipa	<u>Stipa tenuissima</u>	Persistantes	-	0.50
Petite pervenche	Vinca minor	Persistantes	Violet – 05/10	0.40



Delosperma



Plumbago



Romarin rampant



Genet de Lydia



Lierre

Les jardins de feuilles

Les feuillages persistants, souvent argentés ont une grande variété de formes et de feuilles. Ils restent intéressants en toute saison

Nom français	Nom latin	Hauteur m	Largeur m
Chrysanthème du pacifique	<u>Aiania pacifica</u>	0.40	0.40
Dictame bâtard	<u>Ballota pseudodictamnus</u>	0.60	0.60
Centaurée	<u>Centaurea pulcherrima</u>	0.80	0.80
Euphorbes	<u>Euphorbia</u>	0.50	0.50
Fétuque bleue	<u>Festuca glauca</u>	0.20	0.20
Miscanthus de chine	Miscanthus sinensis	1.50	0.80
Santoline petit cyprès	<u>Santolina chamaecyparissus</u>	0.20	0.60
Cinéraire maritime	<u>Senecio cineraria</u>	0.60	0.60
Germandrée en arbre	<u>Teucrium fruticans</u>	1.20	1.00



Dictame bâtard



Euphorbe



Cinéraire



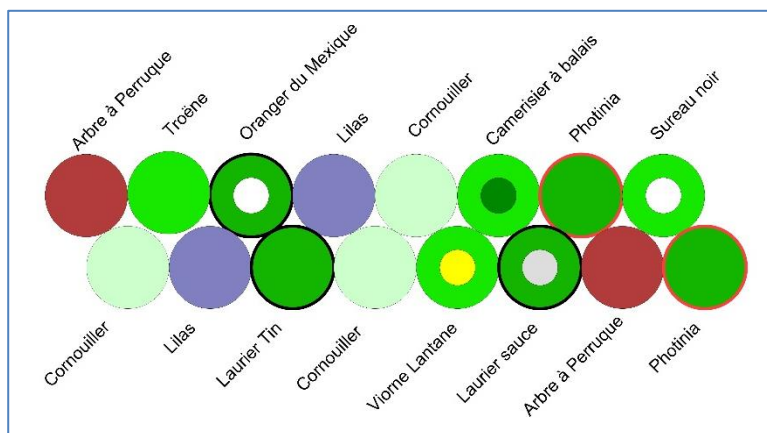
Germandrée



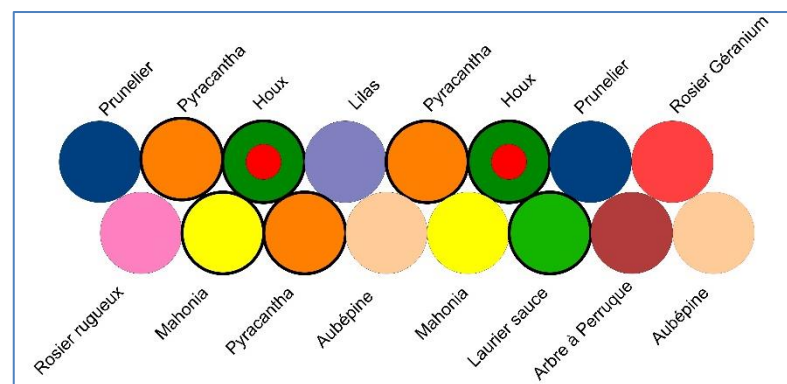
Miscanthus

Quelques schémas de plantations

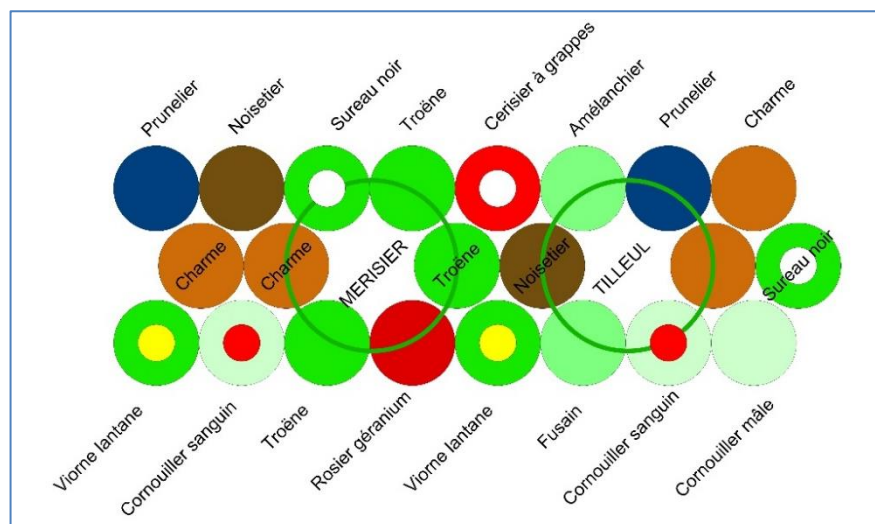
Les schémas représentent des modules de 10 mètres de long. Les arbustes sont espacés de 1.2 à 1.50 m à planter le plus souvent en quinconce sur 2 rangs espacés de 1m.



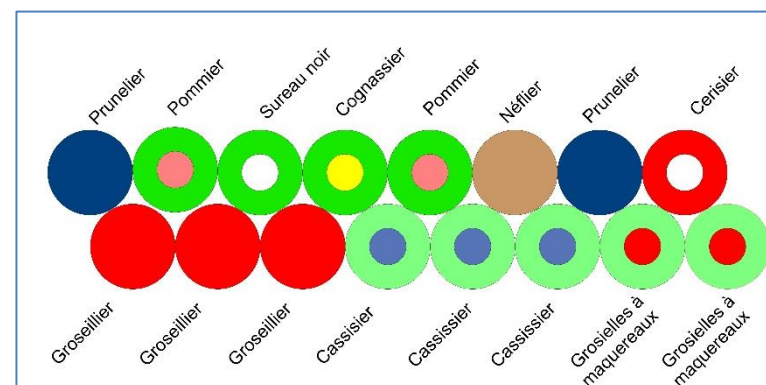
Haie libre



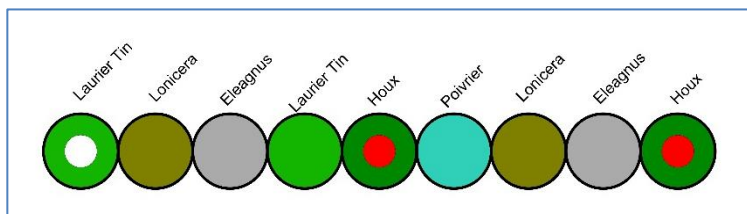
Haie défensive



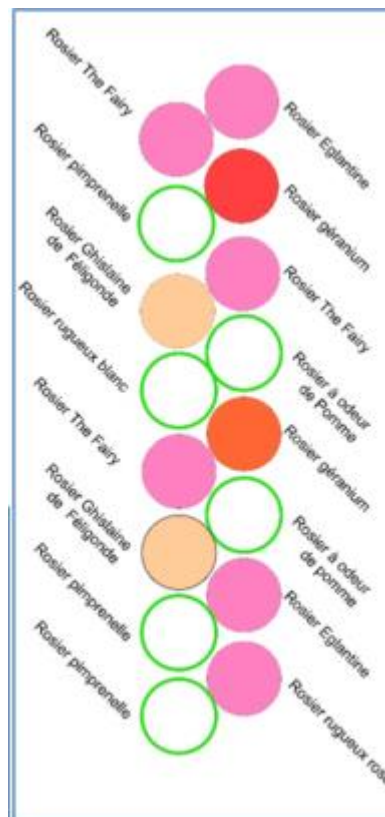
Haie brise vent à trois rangs



Haie fruitière



Haie persistante étroite



Haie de roses